



COMMUNE DE WIZERNES

Département du Pas-de-Calais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le premier juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de WIZERNES, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique LANOY, Maire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux le 27 mai 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site de la Mairie le 27 mai 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 23
Présents : 20
Votants : 23

VOTE :

A L'UNANIMITÉ

Pour : 23
Contre : 00
Abstention : 00

TRANSMIS EN SOUS-

PREFECTURE LE :

03/06/2026

PUBLIÉ LE :

04/06/2026

Etai^{ent} présents : M. Dominique LANOY, Mme Christine BOUTOILLE, Mme Christelle SOULIEZ, M. Jean-Jacques VERHAEGHE, Mme Marie-Paule LHERMITTE, M. Alexandre GOUDEFROYE, Mme Nadège NIDERT, M. William HEULLE, M. David VIVIER, M. Jacques CONSEIL, Mme Martine LAMBERT, Mme Maryline DENIS, M. Mickaël CARRÉ, Mme Alexandra AMBRE, M. Jérémy DANNEL, Mme Christine LEFEBVRE, M. Laurent BRUNET, M. Jérémie DIEVAL, Mme Ingrid DECLERCQ et Mme Camille VASSEUR.

Excusés : M. Clément HERMANT, Mme Sabine LHEUREUX et M. Vincent DEMARTHE qui donnent pouvoir respectivement à Mme Christelle SOULIEZ, M. Mickaël CARRÉ et M. Dominique LANOY.

Secrétaire de séance : M. Jean-Jacques VERHAEGHE

D2026-47 : PROGRAMME @ACTES - CONVENTION AVEC LE REPRESENTANT

Rapporteur : Dominique LANOY

La loi "libertés et responsabilités locales" oblige les collectivités territoriales à transmettre leurs actes budgétaires ainsi que ceux soumis au contrôle de légalité aux services de l'État, par voie électronique.

Aussi, considérant que la transmission des actes via le système d'information "@ctes " (Aide au Contrôle de l'égalité dématérialisé) présente les intérêts suivants :

- Diminution des délais d'exécution,
- Economie de la consommation de papier,
- Diminution des coûts d'édition, de stockage et d'affranchissement,
- Réduction du risque de perte de documents,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE MAINTENIR L'ADHÉSION** au service @ctes,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à cet effet, à savoir :
 - o Un contrat avec un opérateur de transmission,
 - o Une convention de transmission avec Madame la Sous-Préfète de Saint-Omer.

A l'unanimité

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

A handwritten signature in red ink, appearing to read 'D. Lano', written in a cursive style.

Dominique LANOY